

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 11 mai 2015**

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé

**Étaient présents** (dans l'ordre du tableau) : Mmes et MM Claude BOULAY, Eveline DENEUCHE, Annabelle JOLY MASULLO, Sébastien DESBOIS, Annie DELCUZY, William GUILLET, Daniel DELUME, Véronique DUCLOUX, Christophe PEPIN, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS,

**Excusé(s)** : Sandrine LEGRAS, Emilien GAUDET, **Olivier DESROCHES - Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : M. Claude BOULAY

*Début de la séance : 20 heures - Fin de la séance : 0 heure 15*

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

**I- VIE COMMUNALE :**

- 1- **Personnel - Délibération n°1 : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe** : *Mme le Maire informe les conseillers que Brigitte BARBÉ achèvera le 31 août prochain ses trois années de mise en disponibilité (Mairie de Villette d'Anthon) durant lesquelles elle a travaillé à l'école de Laizé par le biais des Emplois Temporaires du Centre de Gestion. Mme le Maire rappelle que les postes des deux agents titulaires actuellement absentes doivent être conservés pour leur éventuel retour. Elle propose qu'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe soit créé afin de permettre la mutation de Mme. Brigitte BARBÉ et son embauche à la mairie de Laizé. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.*
- 2- **Personnel – Délibération n°2 –signature d'un contrat CUI-CAE pour le recrutement de M. Jean-Paul GALLAND** : *Madame le Maire informe du départ en retraite de M. Bernard TRANCHANT au 1<sup>er</sup> septembre prochain et propose que M. Jean-Paul GALLAND soit recruté pour 3 ans (durée maximum du fait de son profil) au poste d'adjoint technique mais dans le cadre du dispositif CUI-CAE. Elle rappelle que M. Jean-Paul GALLAND a effectué un stage d'un mois en novembre et décembre derniers au service technique, qu'il a donné toute satisfaction et qu'il est éligible au dispositif CUI-CA, très avantageux financièrement pour l'employeur. De plus M. GALLAND habite la commune. Les conseillers décident à l'unanimité de recruter M. Jean-Paul GALLAND dans le cadre de ce dispositif, sur un poste à temps plein, avec une prise de fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour la durée maximale autorisée, et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents s'y référant.*
- 3- **URBANISME – Délibération n°3 - Modification du POS en PLU -** : *Mme le Maire rappelle aux conseillers que Laizé est doté d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) qui perdra toute existence au 31 décembre 2015. La loi ALUR exige une révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) si la commune désire conserver l'entière maîtrise de son urbanisation et ne pas en revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme) lequel soumet les demandes de permis de construire et déclarations préalables à l'avis conforme du Préfet. La procédure (environ 2 ans d'études) doit être lancée avant le 31 décembre 2015 pour se terminer avant le 27 mars 2017. Les conseillers, après en avoir délibéré, décident d'engager la révision du POS en PLU et autorisent le Maire à lancer l'appel à candidature pour ce marché de prestations intellectuelles.*
- 4- **URBANISME – Délibération n°4 –Fin de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la DDT (Etat) et adhésion au service Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la CAMVAL** : *Mme le Maire informe les conseillers que face au retrait de l'Etat en matière d'instruction des ADS et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) la CAMVAL a décidé de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2015 un service commun chargé d'instruire, pour le compte des communes membres qui le souhaiteront, leurs demandes d'urbanisme. Elle leur lit le projet de convention qui précise le fonctionnement et le financement de ce nouveau service. Il est fixé à 3€ par habitant pour les 6 premiers mois (soit 3 183 € facturés à Laizé en 2015) puis dès l'année prochaine le coût réel de fonctionnement sera pondéré pour 50% suivant le nombre d'habitants de chaque commune et pour 50% suivant le nombre d'actes déposés par chaque commune au service ADS. Après en avoir délibéré, les conseillers décident (2 voix contre et 11 voix pour) de confier l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols sur le territoire de Laizé à la CAMVAL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, d'approuver la convention*

*jointe en annexe comportant les missions de ce service et les modalités de sa prise en charge et de son financement, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

- 5- **Préfecture – Mise en place de sites de distribution des produits de santé en cas de crise** : les communes doivent indiquer à la préfecture avant le 26 mai prochain le site communal le plus approprié pour stocker et distribuer des produits de santé en situation exceptionnelle (incident nucléaire, pandémie ...). Dans l'éventualité d'une telle situation, cette distribution exceptionnelle couvrirait : la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire, la distribution de masques chirurgicaux, la distribution d'antibiotiques par voie orale en cas d'attaque bactériologique. Les conseillers retiennent la salle du cadastre, de plein pied et qui possède deux portes, et décident que les deux responsables seront M. Sébastien DESBOIS (n°1) et Mme Eveline DENEUCHE (n°2).
- 6- **Maison Desroches et SDIS** : une convention limitée dans le temps (mars et avril 2015) avait été signée avec le SDIS pour autoriser des manœuvres de formation aux sapeurs-pompiers sur ce site. Le 17 avril, 12 sapeurs-pompiers professionnels du centre de formation d'Hurigny ont réalisé une intervention fictive avec la Police Scientifique et Technique de Mâcon dans la Maison Desroches. Cet exercice a permis à ces sapeurs-pompiers de se confronter à une scène de crime avec un départ de feu. Le Lieutenant, chef de l'opération, remercie la commune et adresse ses excuses aux riverains pour les nuisances causées au cours de cet exercice (fumées et odeurs déplaisantes, flammes plus importantes que prévues, voisinage non averti).
- 7- **Chiens en liberté** : une randonneuse nous informe de la présence de deux chiens un peu inquiétants et agressifs et non surveillés par leur maître sur un chemin de randonnée de Blany. Un rappel général sera fait sur le site Internet de la commune et sur le prochain bulletin car le cas n'est pas isolé.
- 8- **VIENS – dispositif mis en place avec le CLEM** et les communes de Senozan et Charbonnières : les maires de autres communes dont les jeunes participent aux animations ont refusé toute implication financière. Senozan et Charbonnières n'ont pas encore transmis leur délibération.
- 9- **Comité de pilotage TAP** (9 avril) : présentation du nouveau responsable des TAP – retour des questionnaires parents sur leur degré de satisfaction : 70 enfants sur les 84 potentiellement intéressés participent aux activités périscolaires des nouveaux rythmes scolaires. Le nouveau PEDT a été transmis à l'inspecteur d'académie et à la responsable départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir le financement de l'Etat qui remplace le Fonds d'amorçage de l'an dernier.

## **II- TRAVAUX**

**Isolation extérieure de l'école : Délibération n°5** : *Mme le Maire rappelle aux conseillers que 3 devis ont été demandés pour réaliser l'isolation extérieure d'une partie des façades de l'école. Après en avoir délibéré, l'entreprise GAULT est retenue à l'unanimité par les conseillers comme étant la mieux disante pour un total HT de 19 302,40 € (23 162,88 € TTC). La dépose-repose de l'escalier de secours sera chiffrée à part. Un dossier de Déclaration Préalable sera déposé auprès de la DDT Chalon pour modification de façade.*

**Subvention DETR 2015 pour l'isolation extérieure de l'école, la réfection du sol pour les jeux et la dépose-repose de l'escalier de secours - Délibération n°6** : *Madame le Maire expose aux conseillers le cadre d'intervention de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans lequel rentre la commune de Laizé. Les travaux dans « les locaux scolaires et périscolaire des écoles primaires et maternelles » représentent l'une des catégories d'investissement subventionnables. Elle rappelle que M. le Préfet avait autorisé la commune de Laizé à déposer exceptionnellement deux dossiers DETR 2015 dont l'un serait financé à hauteur de 15 000 €.*

*Elle propose que l'isolation extérieure des façades de l'école, la réfection du sol pour les jeux de l'école et la dépose-repose de l'escalier fassent l'objet d'une demande de subvention DETR 2015 d'un montant de 15 000 €. Le plan de financement serait le suivant :*

*Coût de l'opération 19 302,40 € HT pour l'isolation extérieure auquel se rajouteront la dépose-repose de l'escalier (3 845 € HT) et la réfection du sol des jeux (1 500 € HT), soit un total HT de 24 647,40 €, subvention Etat de 15 000 €, solde à régler par la commune de 9 647,40 € HT.*

*Après en avoir délibéré, les conseillers DECIDENT de solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture pour l'isolation extérieure des façades de l'école, la réfection du sol pour les jeux et la dépose-*

*repose de l'escalier de secours, acceptent le plan de financement présenté et autorisent Madame le Maire à signer les documents se référant à cette opération.*

**Meix Goujon OPAC** : les travaux de viabilisation de ce lotissement communal ont commencé. Première réunion de chantier le 13 mai à 11h00 sur place.

**Cantonniers intercommunaux (SIVOM Val de Saône Mougé)** : ils sont présents sur la commune du 11 au 15 mai : coulage dalle lavoir de Blany, fauchage... puis du 18 au 22 mai : bassin de rétention au-dessus école et divers travaux de voirie. Ils seront à nouveau sur la commune du 29 juin au 3 juillet : pose de bordure au Moulin Seillena, gravillonnage places et chemins.

**Lavoir de Blany** : le coulage de la dalle en béton désactivé se fera les 12 et 13 mai clôturant ainsi l'ensemble des travaux programmés sur ce bâtiment.

**Voie - Besoins en point-à-temps** : les conseillers feront le tour de la commune le mercredi 20 mai, 17h30, pour répertorier les dégradations de la chaussée nécessitant d'être rebouchées par du point-à-temps, avec un ordre de priorité.

**Conseil Général - Fauchage des fossés des départementales** : il sera réalisé du 11 au 15 mai.

**Statue de la Vierge devant le château** : suite à sa chute du socle il y a quelques temps, la statue a été réparée et repeinte. Elle sera replacée sur un nouveau socle sécurisé semaine du 18 au 22 mai par l'entreprise Foulon.

**Clocher – réfection du hourd et de la flèche** : la dernière réunion de chantier a eu lieu le 30 avril. Le paratonnerre est posé, l'horloge fonctionne, la couverture est terminée, l'échafaudage est déposé. La fin des travaux sera indiquée à la DDT et à la DRAC (pour le PC) et à tous les organismes ayant accordés une subvention- le solde des subventions sera demandé après règlement des dernières factures et la clôture de la souscription sera signifiée à la Fondation du Patrimoine – l'inauguration avec M. le Préfet est prévue le samedi 4 juillet à 10h30.

**Salle polyvalente** : Mme la maire souhaite constituer un dossier avec tous les travaux de rénovation envisagés (y compris l'électricité, ...) pour subvention DETR (Etat) 2016.

**Vol de câbles électriques du stade** : un nouveau vol avec dégradation s'est produit au stade dans la nuit du samedi 9 et dimanche 10 mai : tous les câbles électriques ont été arrachés (vol de cuivre) et les armoires détériorées, privant ainsi le stade, ses vestiaires et les alentours de tout éclairage et usage électrique. La déclaration a été faite dès lundi auprès de notre assureur avec plainte à la gendarmerie. EDF a été avertie. Des réparations provisoires seront effectuées. Une réunion de travail avec le Président de l'ASL est programmée le 26 mai à 18 h en mairie.

**Travaux d'accessibilité** : le Syndicat de cylindrage a chiffré les différents travaux devant être réalisés dès que le Conseil Général (Amendes de Police) et la Préfecture (DETR 2015) auront donné leur accord et que Orange sera intervenu pour le chemin piétonnier le long de la RD82 : a) création d'un chemin piétonnier le long de la RD 82 (de l'arrêt de bus à l'entrée de M. LAUPRETRE : 3 282,80 € HT (3 936,36 € TTC) – b) Chemin piétonnier du cimetière à la mairie : 9 915,00 € HT – c) création de 5 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite : 2 300,00 € HT.

**Les formulaires Ad'ap devront être complétés** (1 par Etablissement recevant du public ERP) et renvoyés à la préfecture avec le plan de financement suivant: coût HT de l'opération 15 498 €, subvention du Conseil Général (Amendes de Police) au taux estimé de 40 % soit 6 199 €, subvention Etat (DETR 2015) au taux estimé de 25% soit 3 874,50 €, solde à régler par la commune de 5 424,50 € sur le budget 2015.

**Accessibilité – Subvention du Conseil Général (Amendes de Police 2015) Délibération n°7 :**

*Madame le Maire expose aux conseillers le cadre d'intervention des subventions dites « amendes de police ». Les « aménagements destinés à assurer la sécurité des piétons, la création de parcs de stationnement, les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière » représentent certaines des catégories d'investissement subventionnables. Ces travaux sont par ailleurs obligatoires et doivent être finalisés avant le 27 septembre 2015.*

*Elle propose que les travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité aux espaces publics fassent l'objet d'une demande de subvention Amendes de police 2015.*

*Le plan de financement serait le suivant :*

Coût HT des travaux	15 498 €
Subvention amendes de police CG (40%)	6 199 €
Subvention DETR 2015 (25%)	3 874,50 € €
Montant HT restant à la charge de la commune	5 424,50 €

Après en avoir délibéré, les conseillers DECIDENT de solliciter une subvention Amendes de police auprès du Conseil Général pour les aménagements de sécurité et d'accessibilité des espaces publics, acceptent le plan de financement présenté et autorisent Madame le Maire à signer les documents se référant à cette opération.

**Accessibilité – Subvention de l'Etat (DETR 2015) Délibération n°8 :**

Madame le Maire expose aux conseillers le cadre d'intervention de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans lequel rentre la commune de Laizé. Les «aménagements de sécurité et d'accessibilité des espaces publics» représentent l'une des catégories d'investissement subventionnables. Ces travaux sont par ailleurs obligatoires et doivent être finalisés avant le 27 septembre 2015.

Elle propose que les travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité aux espaces publics fassent l'objet d'une demande de subvention DETR 2015.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût HT des travaux	15 498 €
Subvention amendes de police CG (40%)	6 199 €
Subvention DETR 2015 (25%)	3 874,50 € €
Montant HT restant à la charge de la commune	5 424,50 €

Après en avoir délibéré, les conseillers DECIDENT de solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture pour les aménagements de sécurité et d'accessibilité des espaces publics, acceptent le plan de financement présenté et autorisent Madame le Maire à signer les documents se référant à cette opération

**Assainissement tranche la Poujaude et le haut du Colombier** : l'appel à candidatures est sur le site e-Bourgogne.

**Assainissement de la Poujaude et du Colombier – Dédommagement des propriétaires pour l'établissement d'une servitude de passage des canalisations - Délibération n°9 :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune a signé avec les propriétaires de la Poujaude et du Colombier concernés par la future tranche d'assainissement une convention de servitude de passage sur les propriétés traversées par les canalisations. Ces conventions ne prévoient pas de dédommagement financier, les travaux payés par la commune permettant à ces propriétés d'être raccordées à l'assainissement collectif avec tous les avantages pratiques que cela implique. Elle informe les conseillers qu'un propriétaire de la Poujaude a cependant exigé une indemnité dont le montant a été estimé par les Domaines. S'il est vrai que sa parcelle était concernée à hauteur de 336 m2 prise entièrement sur un chemin, alors que les servitudes mises en place sur les autres parcelles sont d'emprise plus faible et situées au bas des propriétés, le maire demande aux conseillers s'il ne faut pas envisager une indemnisation des autres propriétaires. Après en avoir délibéré, les conseillers décident que l'avis des Domaines sera demandé pour l'ensemble des servitudes de passage instaurées dans le cadre de cette future tranche d'assainissement afin d'indemniser les différents propriétaires qui le souhaitent. Ils autorisent le Maire à signer les différents actes notariés en découlant et à mandater les montants estimés par les Domaines.

**III. FINANCES**

Commande d'illuminations de Noël auprès de la société La Blachère pour un montant TTC de 1 608,60 €.

**IV. INTERCOMMUNALITE**

**CAMVAL :**

**Fonds de péréquation – Délibération n°10 :** Madame le Maire rappelle qu'en cas de dérogation il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et la CAMVAL et que la délibération portant adoption du régime de répartition dérogatoire n°2 dite « libre » doit être adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 de l'organe délibérant du Conseil communautaire et d'une délibération à la majorité simple de l'ensemble des communes membres et qu'à défaut le régime de droit commun s'applique automatiquement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide de retenir la répartition dérogatoire n°2 dite « Libre » de la loi de finances pour 2015 en fixant librement les modalités internes de répartition de la contribution, de reconduire la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales de ses communes membres telle qu'elle était fixée pour 2012, c'est-à-dire à

107 390 €. (Concernant Laizé, maintien FPIC 2013 : 913 €). La présente délibération ne vaut que pour la répartition du prélèvement au titre de l'année 2015.

## **V. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Camval, Compte-rendu de la réunion du 9 avril 2015

Vote du Comptes administratifs 2014, des budgets 2015, des taxes 2015 : TH : 9,70%, FNB : 1,80%, TEOM : 8,98%, CFE : 25,22%, FB institution de cette taxe au taux de 1%. – Fourniture d'électricité via la centrale d'achat UGAP – Règlement d'intervention 2014-2020 (Fonds de concours) – Création d'un service communautaire pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) – Tarification du Conservatoire et du Pôle aquatique – Modalité de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – investissement dans la compétence Enlèvement des ordures ménagères – Bilan du Programme local de l'Habitat.

- 9/4 – comité de pilotage du Clem
- 22/4 – en Préfecture, Agenda d'accessibilité.
- 23/4 – information sur le SPANC au Conseil Général.
- 24/4 – réception tractopelle du Sivom.
- 28/4 – AG de l'Agence Technique Départementale (ATD).
- 1/5 – journée de rencontre entre le club du Soleil et la mairie et les associations.
- 5/5 – rencontre locale ERDF.
- 8/5 – cérémonie au monument aux morts.

## **VI. PROCHAINES REUNIONS**

- 13/5 : 9h00 visite semestrielles des stations d'épuration, vidange du réservoir d'eau de Blany
- 13/5 : 11h00 chantier lotissement Opac
- 14/5 : vide grenier au stade
- 16/5 : Club du Soleil journée de rencontre avec les habitants à partir de 11h00.
- 30/5 : Ready Family à Lugny.
- 13/6 : 50 ans du club de foot
- 4/7 : 10h30 inauguration des travaux de réfection du hourd et de la flèche du clocher.

## **VII. INFORMATIONS DIVERSES**

- Route des Vins : le nouveau livret est sorti.
- Lecture d'une lettre ouverte des juges du tribunal de commerce de Mâcon.
- Center Park du Rousset, enquête, information disponibles en mairie.
- Dossier Agence de l'eau « Sauvons l'eau » disponible en mairie.
- Lecture d'une information sur la radio associative « radio Swing » d'Autun.
- Information sur l'opération « nettoyons la Nature » à l'initiative de magasins Leclerc.
- Lecture de la lettre de remerciements de la famille Tranchant.
- Programme Local de Prévention des déchets du Pôle Environnement de la CAMVAL : toutes les informations et conseils sur la réduction des déchets sont disponibles sur le site [www.camval.fr/telechargements](http://www.camval.fr/telechargements).

## **VIII. TOUR DE TABLE**

- Eveline Deneuche informe le conseil de la présence d'un paon errant sur Laizé. La commune recherche son propriétaire.
- Annabelle Joly Masullo s'étonne que les talus du carrefour Rte de Satonnay/Rue de la Fontaine ne soient pas fauchés en même temps que les plates bandes ce qui entraîne un défaut de visibilité. Rappel sera fait aux employés.
- Christophe Pépin
  - s'inquiète de la présence de vieux carrelage et ciment sur le mont de Blany.
  - se fait l'écho de la demande de réfection des volets de la bascule : ce travail est bien dans la longue liste des travaux à faire.
- Claude Boulay indique que
  - les archives de la commune sont en cours de tri pour 2 mois,

- suite à la nouvelle réclamation de M. Sylvain Loup les travaux de pose de bordure au Moulin Seillena seront programmés tout début juin,
- M. Gautheron André rue du Reposoir demande que l'on traite le ruissellement sur le trottoir dans ce secteur,
- le dossier pour les travaux de réfection route de Blany est en cours de finalisation.
- un particulier qui dépose divers déchets sur le Mont de Blany va recevoir une lettre d'avertissement.
- Annie Delcuzy signale la présence de nombreux ragondins de plus en plus gros au bord du ruisseau de Salle. L'information sera relayée auprès des chasseurs.
- Véronique Ducloux demande que
  - les heures de tonte des particuliers soient mises dans les panneaux d'information : l'arrêté préfectoral sur le bruit est sur le site Internet et sera remis dans les panneaux.
  - Il est souhaité qu'une protection soit mise en place sur le chemin piéton de l'école suite à la casse des poteaux (pose de rubalise sur plus de 10m ?) : des devis de réparation seront envoyés dans quelques jours aux 2 auteurs des dégradations de cette barrière pour une remise en ordre rapide
- Sylvie Lenoir s'inquiète d'une éventuelle fuite d'eau CR des Mollards (chemin vers le stade) : renseignement pris il s'agit de l'écoulement d'un drain.
- Sébastien Desbois signale que l'entreprise NTT n'a pas constaté de fuite sur le toit de la caserne malgré les infiltrations constatées. Une nouvelle inspection sera programmée.

#### **IX. PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal se tiendra le **15 juin 2014 à 20h30** dans le lieu habituel de ses réunions.

**Rappel** : le site internet de la commune de Laizé est en ligne : [www.laize.fr](http://www.laize.fr)

*Mention de Publication* : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.